

# Concertation



4 8 9

Réseau Express Vélo

## RÉUNION PUBLIQUE

Synthèse de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation

Rev 4 Rev 8 Rev 9

Le 16 décembre 2021 à Plaisance-du-Touch

## INTRODUCTION

Les 79 membres du public, précédemment participants pour une grande partie d'entre eux aux ateliers de Fonsorbes et de La-Salvetat-Saint-Gilles les 22 et 23 novembre étaient en large part Plaisançois mais aussi Fonsorbais, Saint-Lysiens, Salvetains ; quelques-uns, plus rares, ont dit venir de Cugnaux, Tournefeuille et Fontenilles.



## DISCOURS

Après le mot d'accueil et de présentation de la soirée par **Sofia Aliamet** responsable de missions de concertations au sein d'Eclectic Experience qui accompagne le Conseil départemental de la Haute-Garonne sur les projets de Réseau Express Vélo, **Jean-Michel Fabre** vice-président du Conseil départemental en charge de la Transition écologique, des Mobilités douces, du Logement et de l'Habitat déclare à l'assistance être *« ravi de vivre ce moment de la concertation où l'on va présenter des choix faits collectivement. »*

**Julien Klotz**, Conseiller départemental délégué aux mobilités douces soulignera ensuite que la rencontre de ce soir est importante à plusieurs titres : la restitution des échanges précédents, l'annonce des éléments pris en compte dans ces échanges et la présentation des étapes suivantes. Il précisera que *« la concertation ne s'arrête pas ce soir. L'idée c'est de construire dans le dialogue un service de grande qualité afin que se développent naturellement les déplacements du quotidien à vélo, en connexion avec des réseaux métropolitains »*.

**Julien Klotz** remercie pour leur accueil Philippe Guyot, maire de Plaisance (excusé) et Joseph Pellegrino adjoint aux infrastructures, voiries et réseaux, ainsi que Serge Deuilhé, maire de Saint-Lys, Conseiller départemental du canton de Plaisance et Françoise Siméon, maire de Fonsorbes d'être présents.

## EXPLICATIONS GÉNÉRALES

**Delphine Cartier**, chargée de mission REV au Conseil départemental précise le dispositif de concertation passé, en cours et à venir s'agissant des REV 4, 8 et 9.

En parallèle des études techniques réalisées par le cabinet Egis ont eu lieu des réunions préparatoires avec les élus du territoire, deux ateliers à Fonsorbes et La Salvetat-Saint-Gilles, des micros-trottoirs et des ateliers jeunes ; ont été également mis en place sur le site du CD 31 : une cartographie interactive et un questionnaire.

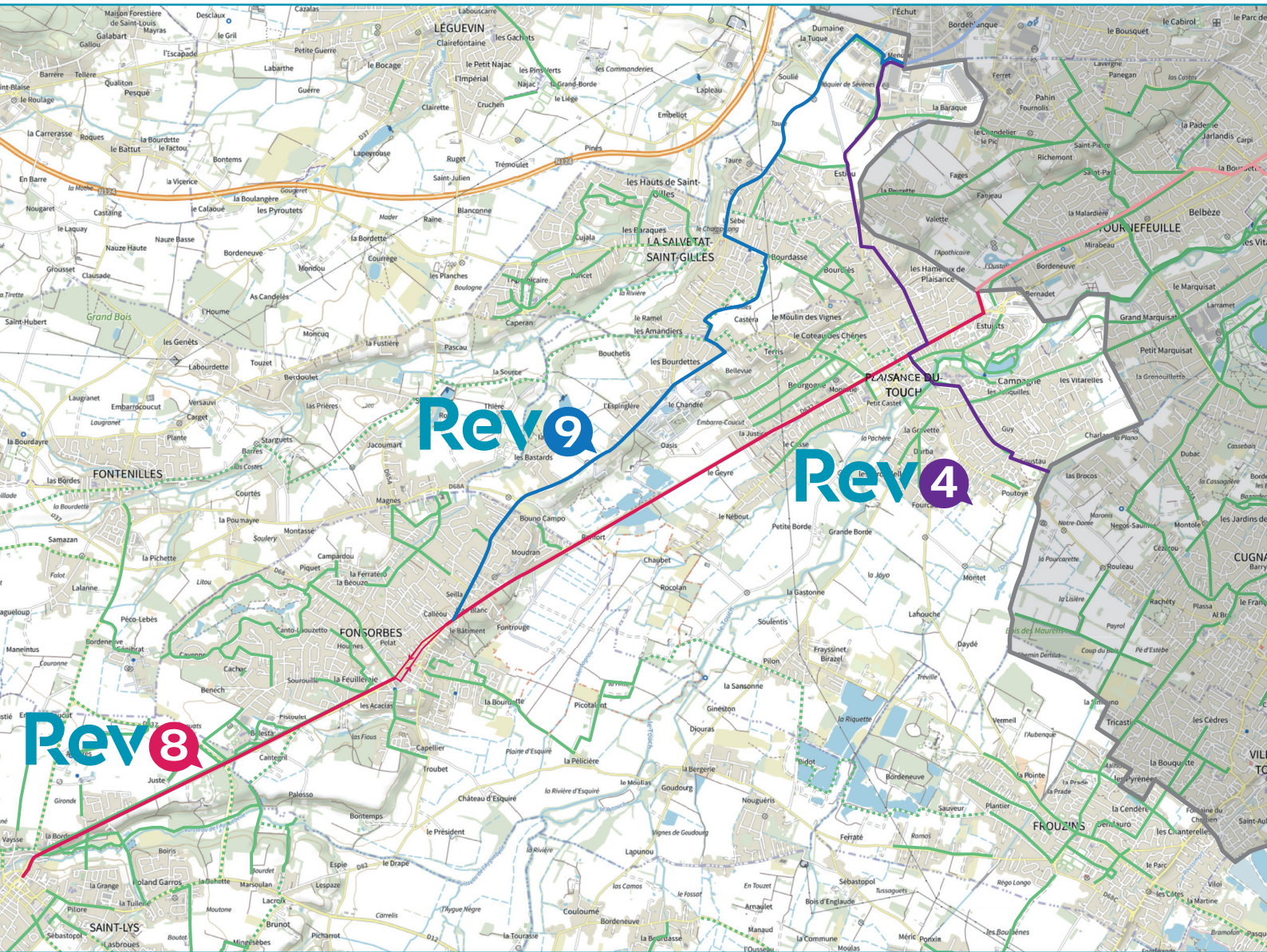
Dès la fin du premier trimestre 2022 commencera la phase 2 de concertation qui portera sur les aménagements de ces mêmes REV. La continuité du dialogue citoyen se poursuivra jusqu'à l'autorisation du projet par l'Etat en 2023. Le lancement des travaux est prévu pour 2024 et la mise en service pour 2025. Elle précise également que des études techniques complémentaires sont programmées à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

Après avoir rappelé les caractéristiques techniques d'un REV (haut niveau de service, circulation en site propre, largeur de 3 à 4 mètres, sécurité, lisibilité, confort, éclairage ...), Delphine Cartier a conclu que ce réseau devait avant tout correspondre à la définition suivante : « une réponse efficace aux besoins de déplacements quotidiens (de 5 à 20 km), particulièrement pour les trajets domicile-travail mais qui doit aussi pouvoir être utilisée dans un cadre de loisir. »

Delphine Cartier rappelle que les comptes rendus des ateliers des 22 et 23 novembre à Fonsorbes et à La Salvetat-Saint-Gilles sont publiés sur le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

**Nicolas Stchepinsky**, ingénieur du cabinet d'études Egis revient sur le détail des tracés des REV 8, 9 et 4, leurs variantes proposées, celles retenues et aussi dans certains cas celles élaborées à l'issue des ateliers de concertation.

**PLAN GÉNÉRAL**



- Aménagements cyclables existants
- - - Aménagements cyclables projetés
- Limite du territoire métropolitain
- Territoire métropolitain
- REV Toulouse Métropole pressenti

## Rev8

Pour le REV 8 allant de Saint-Lys à Plaisance-du-Touch en passant par Fonsorbes le tracé général longe la RD632.

Entre Saint-Lys et Fonsorbes, une voie verte existe au Nord de cette RD 632 qui pourrait servir de support au REV 8. Il faudrait lui associer un chemin piétonnier en acquérant du foncier.

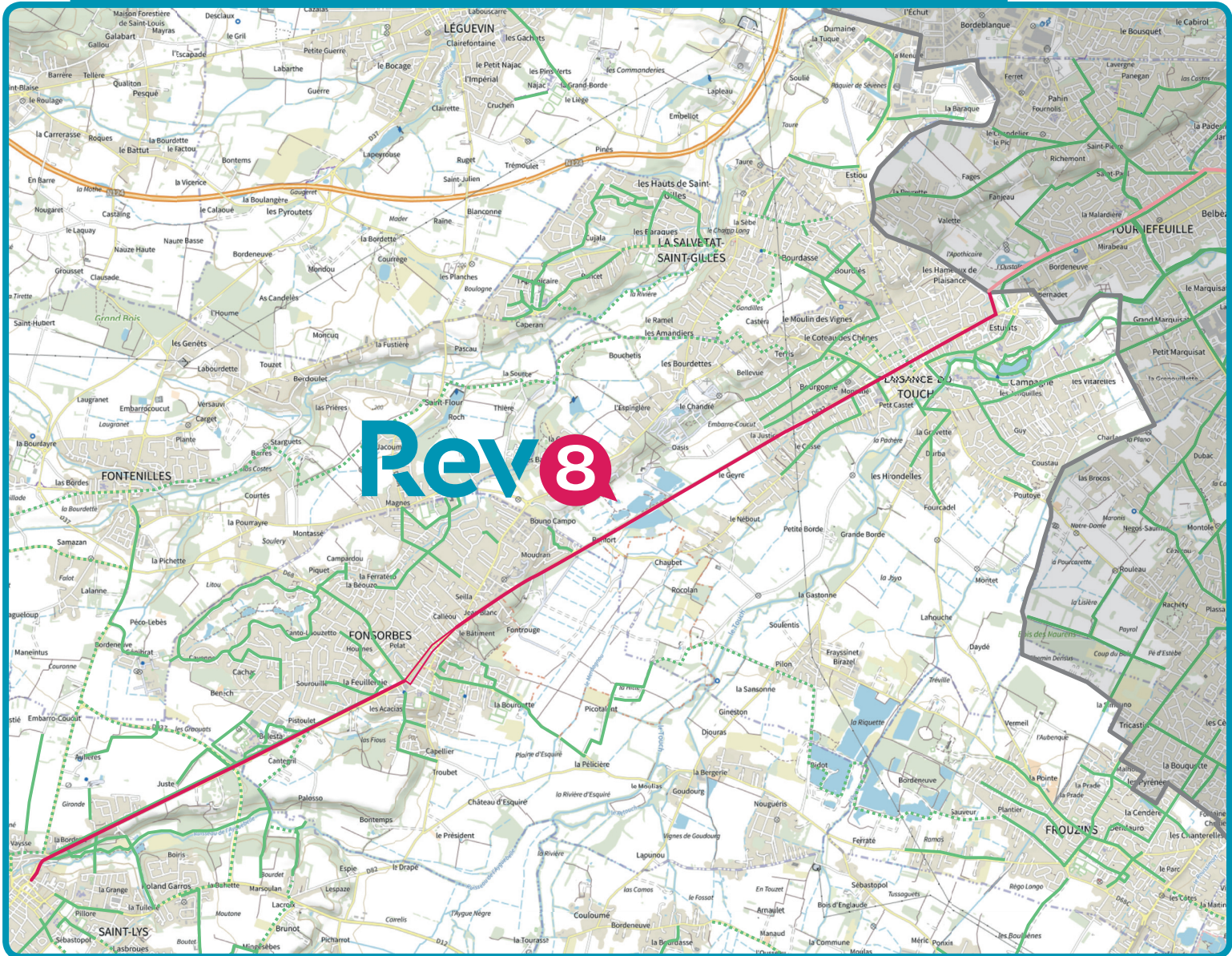
- 3 variantes de tracé ont été envisagées pour la traversée du centre de Fonsorbes
- 2 variantes de tracé ont été envisagées pour la traversée du centre de Plaisance-du-Touch

Pour traverser Fonsorbes en sa partie centrale, la largeur restreinte de l'avenue des Pyrénées (RD632) empêche d'accueillir un REV bidirectionnel de 4 m de large ; en outre, le projet d'urbanisation de cette avenue actuellement en travaux ne prévoit pas la mise en place d'un sens bidirectionnel en site propre dans le sens Plaisance/Saint-Lys.

Sur les trois variantes de tracés proposées par Egis : par les rues de La Poste et du 8 mai (avec circulation limitée aux riverains) ou par la rue des Ecoles en mixte puis de l'Eglise en site propre unidirectionnel en inversant le sens de circulation de celle-ci, ou enfin en contournant Fonsorbes par le Sud-Est, c'est la première qui a été choisie.

Pour traverser Plaisance en sa partie centrale, étaient proposées : le variante en circulation mixte sur l'avenue des Pyrénées qui correspond aux principes d'aménagement du REV : tracé direct, circulation apaisée, faible impact environnemental, et la variante par la rue des Fauvettes, le boulevard des Capelles et Victor Hugo. C'est la variante 1 bien qu'impliquant un mélange avec la circulation des véhicules motorisés et des transports en commun qui a été préférée en raison notamment de son itinéraire direct et rectiligne et sa capacité à relier des lieux de vie (Mairie, Poste de Plaisance, ville de Tournefeuille.)

**TRACÉ RETENU EN DÉCEMBRE 2021 POUR LE Rev 8**



## Echanges avec la salle sur la base de ces choix pour le REV 8 :

**7 questions ont été posées auxquelles ont répondu Nicolas Stchepinsky, Jean-Michel Fabre et Julien Klotz :**

**Question 1 :** « Quelles solutions proposez-vous en termes de franchissement de croisements et de ronds-points ? »

**Réponse (NS) :** Aujourd'hui les franchissements ne sont pas encore définis. Cette étape appartient à la phase de la concertation à venir, qui sera consacrée aux aménagements.

**Question 2 :** « Sur l'avenue des Pyrénées il existe des feux en traversée de Plaisance. Les cyclistes devront-ils les respecter ? »

**Réponse (NS) :** « Rien n'est arrêté. On passera à vélo sur la route principale, cela ne donnera pas priorité absolue mais les choses pourront être améliorées. »

**Question 3 :** « Pourquoi ne pas mettre l'avenue des Pyrénées en sens unique ? Il faut libérer les vélos ! »

**Réponse (NS) :** « Il est trop tôt pour décider mais pourquoi ne pas envisager un mélange apaisé entre cycles et transports en commun, avec report du trafic sur le boulevard des Capelles ? »

**Question 4 :** « Et du côté de La Ramée, pensez-vous que l'on pourra aménager REV et Linéo en continuité ? »

**Réponse (NS) :** « La question a été évoquée avec Tisséo qui circule en site propre. Pour l'instant nous n'avons pas d'éléments de réponse. »

**Question 5 :** « Est-il envisageable pour le CD 31 de réserver l'avenue des Pyrénées aux bus et aux vélos ? »

**Réponse (NS) :** « Aujourd'hui la circulation est mixte. Elle pourrait s'apaiser. Il est difficile de « sortir » la totalité des automobiles. »



**Question 6 :** « Avez-vous pensé au tracé du REV en amont de Plaisance ? Vers la base de La Ramée, je sais bien que le REV a plutôt vocation à servir aux trajets domicile-travail, mais il me semblerait intéressant qu'un lieu comme la base de loisirs de La Ramée soit connecté. »

**Réponse (NS puis Julien Klotz) :** « Le REV n'est pas fermé à des fonctionnalités de loisirs. Son tracé n'est pas définitif notamment en direction de Toulouse. » **JK :** « Il faut savoir que La Ramée appartient à Toulouse Métropole. IL faudra voir avec eux comment composer lorsqu'ils auront le REV sur leur territoire. Il faut échanger avec les élus de Toulouse Métropole. »

**Question 7 :** « N'existe-t-il pas un quiproquo dans votre présentation du REV comme un « service de haut niveau, une autoroute à vélos ... » Sur une autoroute il n'y a ni des feux, des stops ... alors que sur le trajet du REV oui est-ce que le REV aura la priorité sur les autres modes de déplacement ? (...) D'autre part, avez-vous pensé que le REV devra passer parfois sous la chaussée et que cela « explosera votre budget » ... »

**Réponse (NS puis Jean-Michel Fabre) :** « Le franchissement des centres-bourgs demandera évidemment des aménagements. » **JMF :** « Aller à l'idéal en passant par le réel ... Beaucoup de personnes nous ont recommandé en atelier de desservir des services majeurs. Au regard d'un REV « pur » cela représente un compromis. Et des compromis nous sommes aussi là pour en faire. Par exemple au début le REV impliquait le « sans piétons » et nous avons décidé de créer une voie pour eux parallèle au REV. Ce que nous voulons c'est continuer le principe malgré certaines concessions. Si nous devons investir de façon démesurée pour correspondre à un REV intégralement pur, nous ne le ferons pas forcément toujours. Dans certains cas nous investirons pour maintenir l'aspect vitesse, dans d'autres non. »

## Rev9

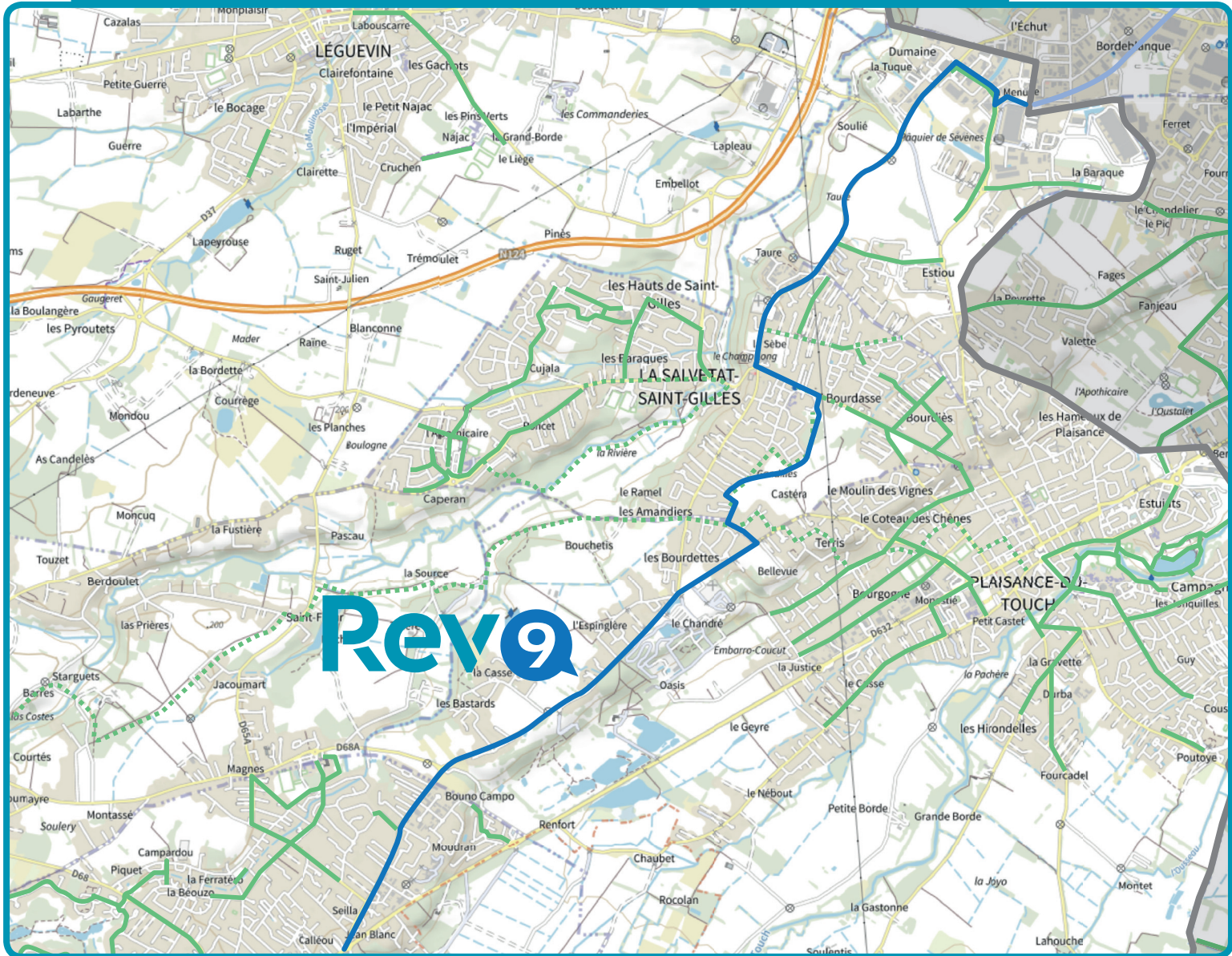
Pour le **REV 9 allant de Fonsorbes à Colomiers passant par La Salvetat-Saint-Gilles**, le tracé général est confondu avec la partie du REV 8 entre Saint-Lys et Fonsorbes (voie verte support implantée principalement à l'ouest de la RD632) puis emprunte la RD82 à la sortie de Fonsorbes avec une implantation principalement à l'Est de celle-ci.

- **2 variantes** de tracé ont été envisagées **autour de la route de Bragot à Fonsorbes**
- **2 variantes** de tracé ont été envisagées pour **la traversée du centre de La Salvetat-Saint-Gilles**
- **2 variantes** de tracé ont été envisagées pour le **secteur route de Colomiers/ La Ménude à Plaisance-du-Touch**

La variante à l'Est de la route de Bragot a été jugée la plus continue et directe par les usagers et elle a été choisie par le Conseil départemental. En traversée de La Salvetat, entre un passage sur l'avenue des Pyrénées (utile pour desservir les équipements de proximité et les commerces, et un contournement Est (nommé passage de la Bourdasse), sécurisée, dédiée, desservant des impasses, la priorité a été donnée au deuxième.

Enfin, concernant le secteur « Route de Colomiers/La Ménude », c'est la première variante à l'Est de la route de Colomiers puis par le boulevard Curie qui a été préférée par le Conseil départemental comme par les usagers présents aux ateliers notamment pour assurer la liaison vers Léguevin, Pibrac, les lycées, les commerces.

## TRACÉ RETENU EN DÉCEMBRE 2021 POUR LE Rev 9



**Echanges avec la salle sur la base de ces choix pour le REV 9 :**

**7 questions ont été posées auxquelles ont répondu Nicolas Stchepinsky, Jean-Michel Fabre et Delphine Cartier.**

**Question 1 :** « On n'a pas parlé de Fonsorbes. Les variantes présentées ce soir ne sont pas les mêmes qu'en ateliers ? »

**Réponse (NS) :** « Le scénario retenu en traversée de Fonsorbes (où il y a déjà des travaux d'aménagement) passerait par les rues de La Poste et du 8 mai. Cette configuration sera sans impact sur le stationnement, la circulation qui est sera mixte et plus apaisée. (...) il serait dommage de créer un sens unique pour les voitures. »

**Question 2 :** « En traversée de La Salvetat, il y a un bois et des champs au Nord. Prêtez-y attention ! »

**Réponse NS :** « On veillera aux plantations existantes notamment le long de la RD 42 vers l'espace Boris Vian. Nous ferons des relevés topographiques mais le franchissement du bois est une vraie question. »

**Question 3 :** « Pour raccorder les REV 8 et 9, il faudra faire le tour du rond-point François Mitterrand, ce n'est pas très pratique, non ? »

**Réponse (NS) :** « On sera en « dénattage », il y aura des giratoires et une configuration en fonction des emprises. »

**Question 4 :** « Le contournement de La Salvetat par les champs impose-t-il des acquisitions foncières ? Cela sera-t-il un frein ? »

**Réponse (NS) :** « Oui, ce peut être un frein mais les services fonciers du Département sont pleinement associés à la démarche et mèneront le dialogue en temps voulu avec les personnes concernées. »

**Question 5 :** « Pour la partie commune entre le REV 8 et le REV 9, garderez-vous une double numérotation ? »

**Réponse (NS) :** « Certes, l'utilisateur devra s'y retrouver. Aujourd'hui, signalétique et identification ne sont pas arrêtées. »

**Question 6 :** « Vous allez passer sur des propriétés privées. Avez-vous prévu d'étudier la biodiversité ? »

**Réponse (NS) :** « Oui bien sûr. Si nous sommes en présence de faune et de flore remarquable, nous devons réduire voire compenser l'impact de l'ouvrage sur celles-ci comme c'est la règle. »

**Question 7 :** « Certaines communes ne sont pas encore concernées par le REV. Je pense à la commune de Fontenilles qui pourrait être reliée à La Salvetat. Certains tracés que vous avez l'air d'encourager sont-ils incompatibles avec ces connexions ? »

**Réponses (Delphine Cartier-JM Fabre) :** « En 2022 nous mènerons des études complémentaires sur différents bassins de vie dont celui de Fontenilles, avec examen de différents fuseaux. Il y aura concertation. »

**J-M Fabre :** « On construit en première phase un réseau primaire dans lequel nous CD 31 avons notre partie et Toulouse Métropole la sienne (nous avons eu cette semaine une réunion avec eux afin de nous assurer que nos cartographies sont bien en adéquation). Ensuite on réfléchit à la phase du réseau secondaire qui suivra le réseau primaire, avec l'ensemble des acteurs concernés notamment les communes et intercommunalités. »

## Rev4

Le REV 4 constitue un axe transversal « périphérique » connecté à Cugnaux et Colomiers et qui traverse du Nord au Sud la commune de Plaisance-du-Touch avec nécessité de franchir le Touch et l'Ousseau.

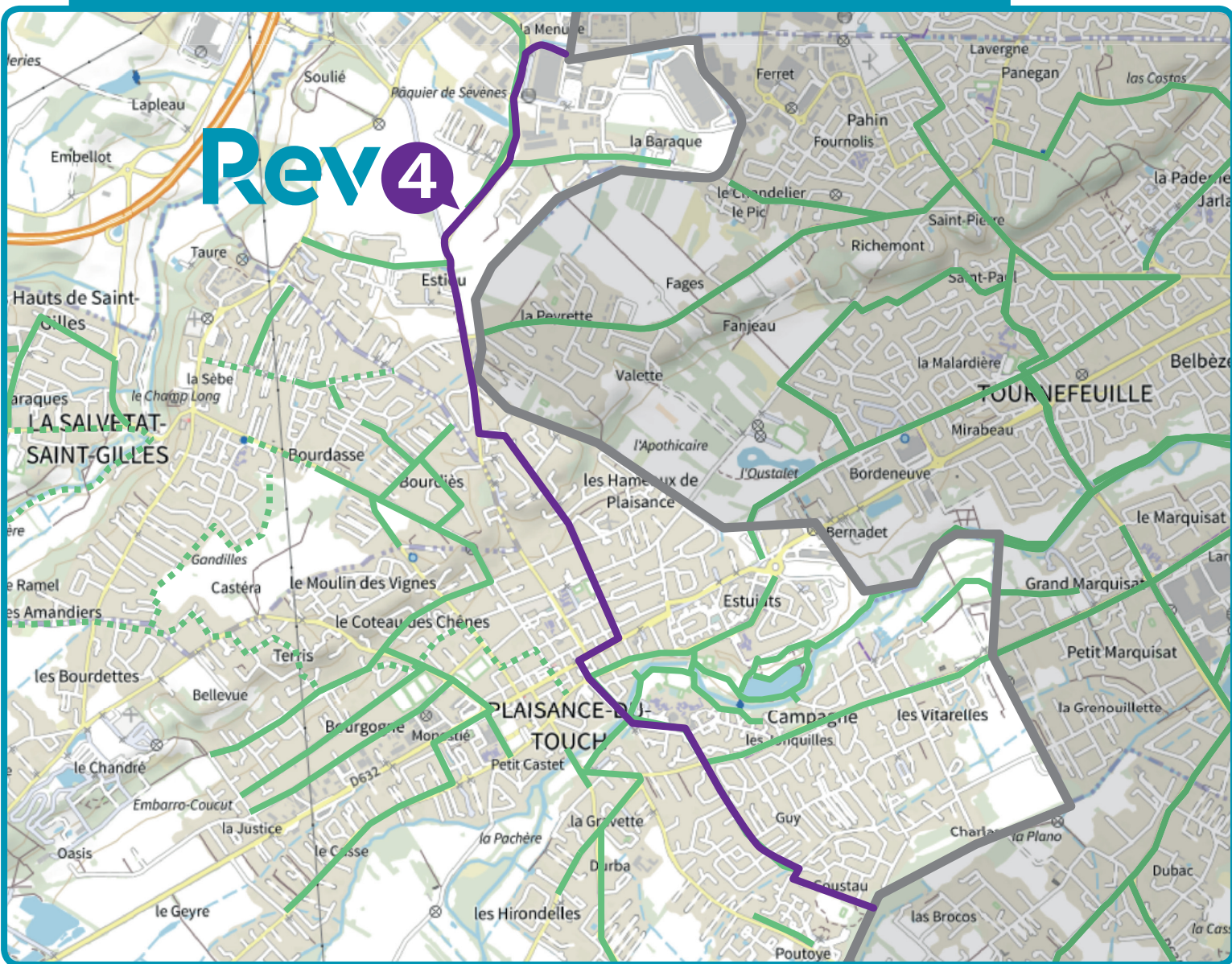
- 4 variantes de tracé ont été envisagées au Nord de l'avenue des Pyrénées (RD 632)
- 4 variantes de tracé ont été envisagées au Sud de l'avenue des Pyrénées

La variante passant le plus au Nord-Est, sur les emprises réservées permettrait un REV direct et confortable en desservant Tournefeuille. Néanmoins son impact environnemental trop marqué et sa faiblesse en termes de desserte du territoire (Cugnaux, centre de Plaisance), soulignée lors des ateliers des 22 et 23 novembre comme dans les contributions en ligne ne la rendent pas éligible.

Les variantes plus à l'Ouest mènent à plus d'équipements publics et des commerces (écoles, collèges, lycées, lac François Soula ...) et relaient les transports en commun existants. Leur impact environnemental plus limité en fait, outre leur commodité plus grande, des solutions prisées du public et du maître d'ouvrage.

In fine, le tracé retenu rue d'Encrabe n'est pas l'un de ceux présentés à la concertation mais a justement émergé de celle-ci. Au fil des échanges, comme l'exprime Julien Klotz, « les participants ont amené le maître d'ouvrage à considérer la desserte d'un grand nombre d'habitants comme plus décisive que la vitesse de liaison Nord-Sud, (...) Ce n'est pas ce que nous avons en tête au départ ; ce choix vient du dialogue, c'est le pari de l'intelligence. »

## TRACÉ RETENU EN DÉCEMBRE 2021 POUR LE Rev 4



## Echanges avec la salle sur la base de ces choix pour le REV 4 :

**11 questions et avis ont été exprimés auxquels ont répondu Nicolas Stchepinsky, Jean-Michel Fabre et Julien Klotz :**

**Question 1 :** « La rue d'Encrabe a été refaite pour un meilleur écoulement des eaux pluviales. Votre schéma REV va-t-il tout bétonner ?

**Réponse (Nicolas Stchepinsky) :** « Les relevés topographiques n'ont pas encore été effectués. On n'utilisera pas la chaussée telle quelle. Il faudra désaxer dans certains cas. »

**Avis 2 (Association Plaisance pour le climat) :** « Merci au Conseil départemental, le schéma du REV 4 est supérieur, il est direct, dessert les commerces, les lieux de vie. Vous avez tout notre soutien. »

**Avis 3 (adjoint mairie de Cugnaux) :** « C'est la meilleure des possibilités. Cet itinéraire est bien parti pour créer du report modal sur le vélo. A Cugnaux aussi nous sommes prêts à avancer sur le sujet.

**Avis 4 (Collectif La Ramée) :** « Cette solution est bonne, elle respecte l'environnement, est directe, crée du lien. Il manque juste une passerelle sur l'Ousseu ; aujourd'hui, il n'existe pas de liaison sécurisée entre Cugnaux et Plaisance et cette variante y répond. »

**Question 5 :** « A propos des travaux récents effectués sur la RD 632 en traversée de Fonsorbes, ces travaux vont-ils être financés par le CD 31 ? Il reste des cailloux. La commune a déjà pris en charge le trottoir.

**Réponse (Françoise Siméon, maire de Fonsorbes) :** « Les revêtements sont prêts, les couches de roulement et du REV et de la rue principale sont en retard, prévus fin 2021, ils interviendront fin janvier 2022. »

**Avis 6 :** « Merci de cette version du REV 4 ; elle montre le courage du CD 31. Pour que le réseau soit vraiment agréable, il faudrait prendre 500 mètres de voirie sur l'axe bus. Il faudrait créer un réseau vraiment dédié au vélo comme à Grenoble. Dans l'espace public, le partage doit être équitable. Mais la politique aborde les choses différemment. Aujourd'hui on a encore le réflexe « voiture-parking ». Il faut inverser la logique et penser en priorité : trottoirs, piétons, vélos et APRES voitures. »



**Question 7 :** « Certes, le revêtement va être fait, financé par la mairie de Fonsorbes. En attendant que le financement soit mis en place par le Département c'est ça ? »

**Réponse (Françoise Siméon, maire de Fonsorbes) :** « C'est une Départementale donc financée par le Conseil départemental. »

**Question 8 :** « L'abattage d'arbres a toujours un impact environnemental. Quelle sera la compensation du Département ? »

**Réponse (Annick Vézier, Jean-Michel Fabre CD31) :** « Nous étudions les possibilités de réhébergement d'espèces et d'arbres dans d'autres parcelles. » **JMF :** « L'idéal c'est de trouver des endroits où aménager où l'on n'aura pas à compenser. Nous trouvons nécessairement des accords avec des associations de préservation et de conservation des espaces naturels. Nous travaillons ensemble en prospective pour les trois ans à venir. Dès que l'on parle de compensation, c'est difficile. Déjà, il importe de préserver l'existant : espèces végétales, zones humides etc. »

**Avis 9 (élu de La Salvetat) :** « Merci pour ce travail de concertation. Juste une remarque sur la variante 2 par La Bourdasse (centre de La Salvetat) : la traversée de la RD82 est insécurisée ; pour les Salvetains, aller rejoindre le REV sera difficile. Le CD 31 est-il prêt à les aider ? »

**Réponse (Jean-Michel Fabre) :** « La connexion des réseaux secondaires se fera avec les intercommunalités. Cet aspect appartient au plan Vélo que porte Julien Klotz. Rappelons que pour décider où passeront les réseaux secondaires il faut nous mettre complètement d'accord sur les réseaux principaux. Le conseil départemental sera aux côtés des acteurs locaux avec notamment le règlement cyclable »

**Avis 10 :** « Il existe pour pouvoir traverser, des plateaux larges, des feux, des ralentisseurs. »

**Avis 11 (Association 2 pieds 2 Roues Plaisance) :** « Mon choix se portait sur un passage par la rue d'Engrabe qui se profile, tant mieux. Cependant une remarque sur le REV 8 : il existe rue des Pyrénées une dynamique qui montre que la voiture sera bientôt le moyen de déplacement le moins répandu. Il faut penser à des voies à sens unique ; il faut mixer transports en commun et vélo mais abandonner la formule « voiture dans les deux sens. »

## CONCLUSION

La soirée se termine par l'annonce du prochain rendez-vous de concertation, en 2022 sur la thématique de l'aménagement des REV 4, 8 et 9.

Jean-Michel Fabre annonce que le Conseil départemental, d'ici ce rendez-vous va approfondir le travail de co-construction accompli en première phase de concertation dans un esprit d'écoute et de respect source de perspectives nouvelles.

Il précise que le Conseil départemental échange avec Toulouse Métropole afin de renforcer les connexions sur l'ensemble du territoire.



# RÉUNION PUBLIQUE

Synthèse de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation

Le 16 décembre 2021 à Plaisance-du-Touch



489

Réseau Express Vélo